

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Trudeau: Monsieur le Président, j'ai comparu devant un comité parlementaire il y a quelques mois pour répondre aux questions sur les effectifs de mon cabinet. J'ai dit qu'ils avaient diminué. Depuis que le député de Yellowhead (M. Clark), alors premier ministre, a dirigé le cabinet du premier ministre, les effectifs de mon cabinet ont diminué.

Une voix: Mais ils ont augmenté en qualité.

M. McDermid: Parlez-nous du bureau du Conseil privé. Dites-nous où vous en avez déménagé le personnel.

M. Trudeau: Comme l'a dit un de mes collègues, mes effectifs ont diminué, mais ils ont augmenté en qualité.

M. Mulroney: Jim Coutts ne l'oubliera jamais.

M. Trudeau: Et pour prouver qu'ils ont augmenté en qualité...

Une voix: Leur qualité n'a jamais été aussi pauvre.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Eh bien, je ferai remarquer au député qui a posé la question que ses collègues ne s'intéressent pas à la réponse.

M. Dick: Vous avez oublié la question.

● (1140)

LE RÔLE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Je rappelle l'essentiel de la question. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas jouer franc jeu et avouer aux Canadiens et aux députés les raisons pour lesquelles son bureau veut contrôler ces projets? Il a dit à la Chambre que cette façon d'agir est assez normale. Je voudrais lire quelques citations et demander au premier ministre si cela lui paraît toujours normal. Selon une de ces citations, on ne sait pas exactement à l'heure actuelle si la somme de 150 millions servira à acquitter le coût de ces projets ou si ce coût viendra s'ajouter aux 150 millions de dollars; un représentant du bureau du premier ministre est censé éclaircir la situation. Il y a de nombreuses citations analogues concernant le caractère confidentiel qu'il faut préserver.

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question supplémentaire?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le bureau du premier ministre obéit au souci électoral au lieu de veiller à la subsistance des Canadiens en chômage. Pourquoi le bureau du premier ministre a-t-il fait des Canadiens des chômeurs de première classe dans certaines régions et de deuxième classe dans d'autres? Pourquoi le premier ministre doit-il assumer cette responsabilité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député cite ce que j'estime être des arguments peu probants. Il prétend que, d'après le document, nous faisons une distinction entre les chômeurs d'une certaine région du pays par rapport à d'autres.

Questions orales

Pourrait-il nous lire cette citation ou ne la fabrique-t-il pas de toutes pièces comme je le soupçonne de le faire?

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE CONTENANT LES NOMS DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je suis toujours prêt à rendre service au premier ministre. Il y a deux semaines, il ignorait combien il y avait de chômeurs au Canada et, maintenant, il ignore combien de gens travaillent à son propre cabinet. En 1983-1984, le CPM, le BCP et le BRFP, et je ne vois pas trop bien de quoi il s'agit, et autres services du même genre dépenseront 85.6 millions de dollars pour 258,000 années-personnes.

Ma question est la suivante. A la lumière de ce qui a été dit directement à propos de la question...

[Français]

... Mais attendez, cela s'en vient. Les gars du Québec, on va aller vous chercher l'un après l'autre!

[Traduction]

Étant donné les questions soulevées par l'honorable représentante de Kingston-et-les-Îles, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le personnel politique ou autre de son cabinet ne s'est pas réuni depuis 72 heures pour établir une liste des députés qui ont posé des questions au sujet de la caisse spéciale? Peut-il nous assurer qu'aucune liste n'a été dressée contenant les noms de députés néo-démocrates et conservateurs, et qu'il va se rendre immédiatement à son bureau pour mettre fin à toute activité de ce genre et congédier toute personne qui a pu s'en occuper? Car c'est bien ce qui s'est fait.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): D'abord, monsieur le Président, je dois dire au chef de l'opposition qu'il y a une différence entre le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales.

Une voix: Pas dans votre gouvernement.

M. McLean: Autrefois, il y avait une différence.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition porte une accusation très grave. Il accuse le bureau du Conseil privé de ne pas être impartial du point de vue politique. Il dit que c'est la même chose que le cabinet du premier ministre. J'affirme que sa déclaration est sans aucun fondement, qu'elle est tout à fait honteuse et qu'il devrait la retirer.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. le Président: Je dois signaler au chef de l'opposition qu'il est la troisième personne de son parti à poser des questions et que le Nouveau parti démocratique n'a pas eu une seule occasion d'en poser jusqu'ici. Il peut poser encore une question supplémentaire.

M. Mulroney: Monsieur le Président, la situation doit être bien honteuse pour alarmer ainsi le premier ministre.